



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise, - Mrs, BOYOD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absente représentée : ROUX Laura (pouvoir à Justine MILLON)

Absent : GIRARD Joris

Les comptes rendus des conseils municipaux du 9 février 2023 et du 2 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Pascal DEGASPERI est désigné secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

BUDGET DE LA COMMUNE

Fonctionnement

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 2 027 955.93 €.

Le budget de cette année intègre une augmentation importante des dépenses liées à l'entretien des biens communaux (bâtiments, voiries, espaces verts). Les propositions de dépenses - charges à caractère général - sont en augmentation. Ceci s'explique notamment par l'inscription d'un montant de 100 000 € pour financer les dépenses d'entretien de la voirie communale.

Au niveau des travaux sur les bâtiments il est prévu le remplacement d'un moteur de volée d'une cloche de l'église et le changement d'une porte à la Maison du Parc.

Les crédits proposés au chapitre charges de personnel prennent en compte l'évolution indiciaire de certains agents et ce conformément aux statuts de la fonction publique territoriale.

Concernant les recettes, les propositions d'inscription sont le report de l'excédent antérieur soit 1 209 256.93 € et les dotations de l'Etat (mêmes montants que l'an dernier car non connues à ce jour). Le budget est proposé avec le maintien de la fiscalité.

Investissement

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 1 764 493 €.

Aux opérations déjà programmées et financées par des subventions (réhabilitation du court de tennis et le bâtiment communal sis rue des écoles), s'ajoutent d'autres opérations considérées comme prioritaires :

- l'aménagement de l'avenue de la gare,
- la création d'un trottoir rue de la Mal Chaussée,
- l'isolation de la façade du bâtiment de la mairie situé rue de la cime,
- l'aménagement du carrefour RD994A (montant des travaux de l'éclairage public),
- la réfection du pont traverse sur la RD1075,
- l'achat de mobilier et d'électroménager pour la Maison Pour Tous et l'achat d'une enceinte autonome.

Les dépenses intègrent aussi le remboursement de l'emprunt à court terme de 500 000 € souscrit pour financer les travaux d'aménagement du quartier du parc dans l'attente de la réception de l'intégralité des subventions et du remboursement du fonds de compensation de la TVA.

Enfin, des crédits sont mis en réserve dans l'attente de leur affectation sur des futures opérations d'investissement ou de fonctionnement.

Le budget est équilibré après l'intégration des subventions acquises, du remboursement du FCTVA et du virement de la section de fonctionnement.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 341 317.35 €.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'entretien des réseaux, l'achat de compteurs, la maintenance des installations, les dépenses d'électricité et le remboursement des taxes versées par les usagers et remboursées à l'Agence de l'Eau. La redevance au titre du prélèvement de la ressource en eau est proposée avec une majoration par rapport à l'an dernier.

Les recettes proviennent de la facturation d'eau aux abonnés.

Investissement

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 340 791.69 €.

Les dépenses proposées au budget concernent :

- la fin des travaux d'élimination des eaux claires,
- le remboursement au Département des dépenses liées aux travaux de dévoiement de la conduite d'eau potable sous le pont SNCF du Pont La Dame,
- la réfection du réseau d'eau potable sur la RD1075 au niveau du carrefour du Serre Gras
- l'amélioration des équipements de sectorisation du réseau d'eau potable.

Le solde des crédits est inscrit sur l'opération programmée à savoir l'extension du réseau d'eau potable vers Aiguebelle.

Le budget est équilibré avec l'inscription des subventions acquises, le virement de la section d'exploitation, les amortissements et le remboursement du FCTVA.

Le budget de l'eau et l'assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 356 907.03 €.

Les dépenses de personnel prennent en compte comme chaque année le recrutement du personnel saisonnier pour l'été, l'accueil et la surveillance du Chevalet.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par les prestations facturées aux familles, par les subventions de la CAF et la dotation versée par les communes du Haut-Buëch suite aux conventions d'entente.

Investissement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 105 139.45 €.

Les propositions budgétaires de la section d'investissement vont permettre l'acquisition de matériel informatique et le remplacement du liner du grand bassin à la piscine du Chevalet.

Le budget Actions Jeunesse est voté à l'unanimité des membres présents.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET EN SECTION D'INVESTISSEMENT - DECISION DU TAUX APPLICABLE

La nomenclature M57 donne la possibilité au conseil municipal de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Cette disposition permettrait la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Madame le Maire propose d'appliquer le taux maximal de 7.5 % pour le budget principal et le budget d'Actions Jeunesse.

Accord à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

La réforme de la taxe d'habitation est arrivée à son terme. A partir de 2023 le conseil municipal doit à nouveau délibérer pour voter le taux de la taxe d'habitation. Celui-ci s'appliquera aux résidences secondaires

et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux de référence correspond au dernier taux de taxe d'habitation voté, soit celui de 2019 : 8.16 %

Madame le Maire propose de voter les taux sans augmentation comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 42.82 %
- Taxe foncière non bâtie : 126.05 %
- Taxe d'habitation : 8.16 %

Le montant du produit fiscal prévisionnel attendu est de 345 507 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est une aide financière ponctuelle, accordée sous forme de prêt ou de secours, afin de permettre aux ménages en difficulté de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Principalement financé par le Département et les partenaires, le Fonds peut être également participatif. En 2022, 91 communes Haut-Alpines ont souhaité contribuer au Fonds. Estimation de la participation des communes à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant. Pour la commune la participation prévisionnelle s'élève à 332.40 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DE REHABILITATION TOTALE D'UN COURT DE TENNIS EXTERIEUR CHOIX DES ENTREPRISES

La consultation des entreprises a été lancée sur la plateforme des marchés-publics et dans le Dauphiné Libéré. Les travaux se décomposent en quatre lots : Lot n°1 - démolition, terrassement, réseau pluvial ; Lot n° 2 -enrobés, Lot n°3 - résine, clôture, lignes et accessoires de jeu, Lot n°4 - électricité et système d'éclairage. Dix entreprises ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner ces offres. Madame le Maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : entreprise STP PISTONO pour un montant de 41 966.22 € HT
- Lot n° 2 : entreprise COLAS pour un montant de 27 557 € HT
- Lot n°3 : entreprise ST GROUPE pour un montant de 22 918.06 € HT
- Lot n°4 : entreprise INEO PROVENCE COTE D'AZUR pour un montant de 16 611.20 € HT

Soit un total de 109 052.48 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Pour mémoire le montant prévisionnel figurant dans le dossier de demande de subvention était de 89 755.80 HT.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME DES TRAVAUX

Le programme de travaux d'entretien de voirie communale retenu ainsi prioritaire tient compte notamment des travaux relatifs à l'aménagement de la gare.

- Chemin des Casses : 13 031.90 € HT
- Rue des Platanes : 2 924.40 € HT
- Avenue de la gare : 40 984.46 € HT

Montant total des travaux et 56 940.76 € HT. Le plan de financement serait le suivant : Département 40 %, 22 776.30 € HT, autofinancement 60 %, 37 164.46 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DE SECURISATION DES VOIES, DES CHEMINEMENTS DES PIETONS ET DU STATIONNEMENT DE L'AVENUE ET DU CARREFOUR DE LA GARE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Des nouveaux devis ont été demandés sans prendre en compte les travaux d'entretien de la voirie. Le coût de l'opération s'élèverait à 56 070.47 € HT. Le nouveau plan de financement serait le suivant : Département (amendes de police) 50 %, 28 035.23 € HT, autofinancement 50 %, 28 035.24 € HT

Accord à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE LA DRAC POUR LA RENOVATION DE L'ATLAS CADASTRAL NAPOLEONIEN

La direction Régionale des Affaires Culturelles PACA (DRAC) et le département peuvent aider les communes à entretenir leur patrimoine archivistique, notamment la restauration d'archives.

Il a été convenu avec Marie-Christine BERTRAND chargée du dossier, de demander des devis pour la restauration de l'atlas cadastral napoléonien de la commune d'Agnielles (1829) et de l'atlas cadastral napoléonien de la commune d'Aspres-Les-Veynes (1828). Deux ateliers de relieur implantés dans le département ont été sollicités. Ces deux devis ont été transmis au Directeur des Archives Départementales qui doit donner son avis technique sur ces restaurations d'archives.

Suite à l'avis technique du directeur des Archives départementales des Hautes-Alpes, la proposition d'un montant de 5 829.10 € a été retenue. (devis plus complet et les interventions sont cohérentes avec l'état matériel et les différents facteurs de dégradation de chacun des deux atlas).

Le plan de financement proposé serait le suivant : Département 30 %, 1 748.74 €, DRAC 30 % 1 478.74 €, autofinancement 40 %, 2 331.64 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire souhaite que ces registres soient placés dans un local approprié en mairie afin d'assurer leur bonne conservation.

ACTIONS JEUNESSE

CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DU HAUT BUECH POUR LE PORTAGE ET L'EXERCICE DES ACTIONS RELATIVES A LA COMPETENCE « ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE »

Les huit ex communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch ont exprimé le souhait de rester associées afin de continuer à gérer en commun le service public lié à l'activité jeunesse du Haut Buëch. La présente convention a pour objet de préciser les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement de l'entente intercommunale pour la gestion service public lié à l'activité jeunesse du Haut Buëch, à la suite de l'adoption du rapport de la CLECT le 22 novembre dernier. Il en résulte un coût du service évalué à 189 460 €. Les communes confient à la commune d'Aspres le portage et l'exercice des actions en direction de la jeunesse sur l'ensemble de leurs territoires respectifs. Chaque commune signataire s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement et d'investissement et ce pendant toute la durée d'exécution de la présente convention. Cette participation constitue pour les communes une dépense obligatoire. Elle correspond dans son montant aux attributions de compensation versées par la Communauté de Communes Buech-Dévoluy à chacune des communes membres (pourcentage par rapport à la population Insee 2017). Le versement de la participation intervient annuellement.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DU HAUT BUECH POUR L'ACCUEIL ET LA SURVEILLANCE DES USAGERS DE PISCINE DU CHEVALET

Les huit ex communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch ont souhaité s'associer afin de gérer en commun le service public lié à l'accueil et à la surveillance des usagers de la piscine du Chevalet. La présente convention a pour objet de préciser les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement de l'entente intercommunale pour la gestion service public lié à l'accueil et à la surveillance des usagers de la piscine du Chevalet à la suite de l'adoption du rapport de la CLECT le 22 novembre dernier.

Il en résulte un coût du service évalué à 21 400 €. Les communes confient à la commune d'Aspres le portage et l'exercice du service public lié à l'accueil et à la surveillance des usagers de la piscine du Chevalet.

Chaque commune signataire s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement et d'investissement et ce pendant toute la durée d'exécution de la présente convention. Cette participation constitue pour les communes une dépense obligatoire. Elle correspond dans son montant aux attributions de compensation versées par la Communauté de Communes Buech-Dévoluy à chacune des communes membres (pourcentage par rapport à la population Insee 2017). Le versement de la participation intervient annuellement.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Madame le maire propose de créer des postes sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la saison estivale :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer l'entretien et le fonctionnement de la piscine du Chevalet pour une période de 3 mois (juin-juillet-août)
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet pour exercer les fonctions d'animateur pour une période de 2 mois (juillet-août)
- 1 poste de maître-nageur pour une période de deux mois (juillet et août)

Il est proposé également la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel en raison de 4 heures hebdomadaires pour effectuer les missions de comptabilité, de facturation et de secrétariat

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ASPRES-SUR-BUECH (RD1075/RD994A) A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Dans le cadre du programme de modernisation de la RD1075 et du CPER (Contrat Plan Etat Région) 2015-2020, le département s'est engagé à aménager le carrefour de la RD1075 avec la RD 994A. Ce carrefour présente en effet des caractéristiques accidentogènes. Pour améliorer les conditions de sécurité à ce carrefour, le département des Hautes-Alpes souhaite réaliser, en accord avec la commune, un carrefour giratoire. La réalisation de ce dernier impacte des réseaux communaux ainsi que l'aire d'arrêt existante. Les travaux sont envisagés à l'automne 2023 et au printemps 2024. Le Département procèdera au paiement de l'ensemble des factures, la commune remboursera uniquement les travaux concernant le dévoiement de la canalisation d'eau potable et l'éclairage public. La présente convention a pour objet d'organiser la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux, de définir les modalités financières et de définir les obligations respectives des parties.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le maire informe que le Département sollicite l'autorisation d'occuper pendant les travaux les parcelles communales B714, B715 et B 716 (jardin du Maréchal Ferrrand) afin d'y entreposer les installations nécessaires en chantier durant la durée des travaux.

Accord à l'unanimité des membres présents.

De plus le Département propose à la commune de se prononcer sur l'acquisition d'un délaissé de voirie départementale d'une surface d'environ 310 m² au prix de vente 900 € (cession d'un tènement aménagé d'un trottoir et renaturé par le Département).

Madame le Maire propose de donner un accord de principe sur cette acquisition.

Accord à l'unanimité des membres présents.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE EN TERRASSE ALLUVIONNAIRE DEPOSE PAR LA SAS SABLIERES DU BUECH SUR LA COMMUNE D'ASPREMONT

Par arrêté n° 2023-DPP-CDD-01 du 5 janvier 2023, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'une carrière sur le territoire de la commune

d'Aspremont, déposée par la SAS Sablières du Buëch. L'enquête publique s'est déroulée sur la commune d'Aspremont du 20 février 2023 au 23 mars 2023. S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement et compte tenu du trafic que pourrait générer l'exploitation de cette carrière le périmètre géographique concerné par l'enquête publique s'étale sur un rayon de 3 km autour de la zone d'étude. La commune d'Aspres s'inscrit donc pour partie dans ce périmètre. La commissaire enquêtrice est venue en mairie échanger sur ce dossier.

Cette demande d'autorisation doit être soumise à l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **émet un avis favorable SOUS RESERVE que la desserte de la carrière par les poids lourds ne se fasse pas par la RD1075 et par la RD 994A.**

Séance levée à 19 heures 30